

« Le loup a tué l'Unesco »

La Coordination Rurale de Lozère a symboliquement amené des panneaux de l'Unesco à Mende avant de rencontrer les services de la Préfecture et du Département pour leur faire part d'un courrier demandant la révision du classement

Des vaches, des brebis et leurs agneaux en train de boire, un berger, un vautour et de grandes étendues, voici ce qui figure sur le panneau indiquant que les Causses et Cévennes sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Un de ces panneaux qui se trouve au bord de nos si belles routes était mardi sur les marches de la cathédrale de Mende. Tout un symbole pour la Coordination Rurale venue dire que si le loup n'était pas dessiné sur les panneaux il ne devait pas non plus se trouver sur ce territoire.

Pour eux, la présence de ce prédateur remet en cause ce classement: « Le bilan de la prédation cette année est catastrophique, le loup a chassé le troupeau qui se trouvait en estive sur le Mont-Lozère et a même accompagné les brebis à Prévencières puisqu'il en a prédaté une de plus. La présence du loup rend épineuse la question du maintien de cette inscription puisque le territoire a été inscrit pour ses qualités de paysage culturel, vivant et évolutif de l'agropastoralisme méditerranéen » explique Alain Pouget, administrateur de la CR48.

Ainsi le syndicat a décidé d'écrire à la directrice de la division du patrimoine à la maison de l'Unesco à Paris pour lui présenter l'ampleur des dégâts causés par le loup et réexpliquer: "l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) a publié en octobre 2017, un rapport classant la Lozère et l'Aveyron comme zones non-protégées... Les attaques récurrentes se traduisent par des changements de pratiques pastorales... le parcage de nuit est source de nouvelles pollutions sur les milieux, les chiens de troupeaux ont un impact sur la petite faune et les zones éloignées,



où la surveillance des troupeaux est difficile, sont abandonnées".

Ce courrier fait aussi état de la fragilité économique entraînée par la présence du loup: "Notre économie locale repose en grande partie sur la dépendance à la valorisation de nos produits de qualité tels que le Roquefort ou encore l'Agneau de Lozère... Or le cahier des charges de l'AOP Roquefort interdit l'élevage en stabulation permanente et rend obligatoire le pâturage au moins 120 jours par an".

« Dans ce courrier nous voulons avertir l'Unesco de cette contradiction dont fait preuve l'État qui est de vouloir garder cette inscription en accueillant le loup sur ce même territoire. On dit stop car ce sont les agriculteurs qui supportent toutes les conséquences morales et

financières, il faut que l'État choisisse, on ne peut pas battre deux fers à la fois ». Le président national de la CR, Bernard Lannes avait fait le déplacement « pour appuyer cette démarche ». Une délégation est allée à la rencontre de représentants de la Préfecture et du Département afin de leur expliquer qu'ils avaient sollicité un rendez-vous avec la représentante de l'Unesco pour lui "expliquer leurs inquiétudes et demander la révision de ce classement". Et Alain Pouget de conclure: « Nous sommes très pragmatiques, pour nous cette action c'est un levier et on espère que les gens qui sont plus attachés à cette inscription qu'à l'avenir des agriculteurs vont se manifester pour faire bouger les choses ».

Céline Rambeau